Agent de gardiennage - 2e session Règlementation et Droit



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Pour réussir, le candidat qui a présenté un examen à l'une ou l'autre matière, doit obtenir minimum 50%.
Les examens de repêchage peuvent être présentés 1x sans devoir resuivre les cours.

Pour présenter une 2ème session, il est obligatoire de s'inscrire et de payer son inscription minimum 8 jours avant l'examen.
Les inscriptions qui ne sont pas en ordre de payement ne seront pas prises en compte.

ATTENTION : en cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le candidat devra se réinscrire ET repayer son inscription.
Si le candidat échoue à nouveau, il devra resuivre les cours où il a échoué, payer lesdits cours au prorata du nombre d'heures à suivre (12€/h) et pourra alors, représenter le ou les examens.

NOTE : le candidat qui échoue aux examens de Règlementation, Droit et/ou Organisation du secteur, peut continuer sa formation. Toutefois, il devra avoir réussi TOUS les examens pour obtenir son certificat d'Agent de Gardiennage.

Détails sur la formation:

Public cible

Les candidats ayant présentés et échoués aux examens de 1ère session en :
- Droit;
- Règlementation;
- Organisation du secteur.

DETAILS SUR LA FORMATION

Prix: 100€

Durée: 3h00

CONDITIONS D'ADMISSION

L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.
Le coût de la formation est à payer au comptant, à l'inscription.